

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.129

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 22 novembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 octobre 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 octobre 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Nelly SERRE représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par Mme COUDIGNAC
M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER ANCIENNEMENT DÉNOMMÉ "GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY"

RAPPORTEUR : M. LOUX

VOTE : 2 abstentions
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

La ville de ROYAN est propriétaire de l'ensemble immobilier, anciennement composé des écoles maternelle et primaire Jules FERRY, cadastré section AK n° 177 et 178 d'une surface de 6 946 m², situé rue des Ecoles et rue de la terrasse à Royan.

Dans le cadre d'une valorisation optimale de son domaine, la commune souhaite procéder à la cession de l'ensemble immobilier précité et de son terrain d'assiette.

Suite à la décision de désaffectation de ce site par délibération n°16.129 du 07 novembre 2016, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver son déclassement du domaine public communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu la délibération de désaffectation n°16.129 du 07 novembre 2016,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de déclasser du domaine public communal l'ensemble immobilier anciennement dénommé "Groupe scolaire Jules Ferry", ainsi que le terrain d'assiette, cadastré section AK n° 177 et 178, situé rue des Ecoles et rue de la terrasse à Royan,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 novembre 2018
Certifié Conforme

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH



